

## **POLITIQUES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DU CANADA CONCERNANT LES HONNEURS ET LES PUBLICATIONS**

- Généralités
  1. La Société royale du Canada recommande fortement à ses membres de faire part de leurs réalisations au Secrétariat de la Société.
  2. Le fait de recueillir et de diffuser des nouvelles sur les publications et les honneurs est un moyen pour la Société de faire connaître les réalisations de ses membres et de promouvoir une culture de réalisation intellectuelle au Canada.
  3. Le directeur des publications de la Société, en collaboration avec les trois directeurs des publications des Académies, est responsable de la mise en œuvre de l'initiative portant sur les honneurs et les publications.
- Définitions
  1. Les réalisations sont soit des honneurs, soit des publications. On entend par honneur une accolade ou une reconnaissance de mérite officiellement reçue par un membre de la Société. On entend par publication un article dans une revue évaluée par des pairs, un chapitre dans un livre, ou un livre. D'autres formes d'honneurs et de publications peuvent également être acceptées, au gré des directeurs des publications des Académies et de la Société.
- Proposition
  1. Les propositions se feront par courriel au service des communications du Secrétariat – [communications@rsc-src.ca](mailto:communications@rsc-src.ca) – celui-ci aura la responsabilité de faire suivre ces propositions aux directeurs des publications des Académies à des fins de validation initiale.
  2. Les propositions doivent être envoyées en format Word.
  3. Les propositions ne peuvent pas être effectuées au nom d'une autre personne. Les membres doivent proposer les honneurs et les publications qui les concernent, à moins que la réalisation consiste d'un livre à plusieurs auteurs, par exemple, ou d'un prix remis à plusieurs personnes.
  4. La longueur maximale de chaque proposition est fixée à 100 mots. Les propositions de plus de 100 mots seront révisées.
  5. Les propositions doivent être conformes au Guide stylistique de la SRC, qui se trouve sur le site Web de la SRC. Toute proposition non conforme au Guide stylistique sera renvoyée au membre concerné avec une copie du Guide stylistique.
- Révisions
  1. Le directeur des publications de la Société se réserve le droit de déterminer si une proposition est conforme ou non au Guide stylistique de la SRC. Le directeur des publications travaillera avec ses homologues des Académies, qui évalueront si les propositions répondent aux critères d'admissibilité et de pertinence spécifiques de leur Académie.

2. Si des révisions importantes doivent être effectuées, le directeur des publications de la Société communiquera directement avec le membre concerné.
  3. Si possible, les honneurs et les publications doivent être proposés dans les deux langues, en anglais et en français. Sinon, l'avis concernant l'honneur ou la publication apparaîtra dans la langue dans laquelle il a été fourni.
- Fréquence
    1. Tous les membres de la Société sont invités à soumettre soit un (1) honneur, soit une (1) publication, une fois entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin, et une fois entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 décembre. Les honneurs et publications peuvent cependant être proposés à tout moment au cours de cette période de 6 mois.
  - Publication
    1. La publication des honneurs et publications des membres est un service offert par la Société à ses membres et un outil qui permet de diffuser les réalisations des membres à leurs collègues.
    2. La Société publie les réalisations de ses membres sur son site Web et met régulièrement à jour ces renseignements. Les réalisations sont également cataloguées et archivées dans la base de données de la Société.
    3. Le Secrétariat de la Société fera part aux membres des dernières mises à jour à la partie honneurs et publications du site Web en publiant un lien dans le bulletin de nouvelles électroniques bimensuelles.
    4. Les honneurs et publications seront publiés en français, en anglais, ou les deux si la proposition a été faite dans les deux langues.
    5. Si une proposition conforme au Guide stylistique de la SRC est acceptée, elle apparaîtra sur le site Web de la Société sous quatre semaines.
    6. Les honneurs et publications demeureront actifs sur le site Web de la Société pendant une période de six mois après le 1<sup>er</sup> juillet ou le 1<sup>er</sup> janvier, selon laquelle de ces deux dates suit la publication.